

**AFFAIRE N° 11 - Entretien des installations frigorifiques de la Commune (abattoir, grand et petit marchés) - Contrat à passer avec la SAPMER ou la Société SAMAT & Cie.**

M. REYDELLET donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Comme vous le savez, la Commune a rencontré jusqu'ici beaucoup de difficultés pour l'entretien de ses installations frigorifiques parce que les grosses sociétés n'acceptent d'entretenir que le matériel dont elles ont la représentation.

Par sa lettre en date du 13 Novembre la SAPMER a proposé à la Commune d'assurer l'entretien de ses installations frigorifiques pour le prix forfaitaire annuel de ~~365,400~~ frs. Ce prix s'entend pour l'entretien du matériel frigorifique à l'exception des moteurs électriques.

*848.700*  
De son côté, la Société SAMAT & Cie nous a fait des propositions concernant l'entretien de ce matériel. Ses conditions sont les suivantes :

- a) les chambres froides seront visitées par un monteur deux fois par semaine pendant 4 heures facturées au prix de 950. frs. de l'heure.
- b) toutes les réparations importantes seront facturées suivant un devis forfaitaire établi par la Société, le prix de la main-d'œuvre sera décompté sur la base de 750. frs. l'heure.

*Approuvé  
Le 19 Décembre  
1964  
par le Préfet*

*Secrétaire Général  
M. J. Clébard*

- c) la Commune devra mettre à la disposition de la Société un lot de pièces détachées d'usage courant, toujours nécessaires pour un dépannage rapide.
- d) en cas où la Commune voudrait passer un contrat avec la Société, il lui faudra au préalable faire procéder à une révision complète de toutes les installations frigorifiques en service.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet, en choisissant la Société qui sera chargée de ce marché. "

Le Maire : nous nous trouvons, Messieurs, devant deux propositions : l'une de la SAPMER, l'autre de la Maison SAMAT & Cie.

Cependant, la SAPMER nous fait, elle, une proposition ferme, pour un prix nettement défini. Je pense que nous devrions l'accepter immédiatement.

Je mets aux voix, la proposition de la SAPMER pour l'entretien de toutes les machines frigorifiques de la Commune de Saint-Denis, pour un prix global de ~~365,400~~ frs. par an, est retenue à l'unanimité.

*848.700*